



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 5 septembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 5 septembre 2023, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,
M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M. Joubert Simon, conseiller
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Est absent : M. Jacques Prescott, conseiller

Sont aussi présents : M. Dominique Longpré, directeur général
M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité
M^e Marc Giard, greffier

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 20 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 20 h et le greffier constate le quorum.

**2 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 248-05-09-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Martine Gendron
Appuyé par : Bernard Landreville

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question destinée au conseil municipal n'a été reçue par courriel et aucune personne ne s'est inscrite au registre.



4

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 249-05-09-23
ADOPTION DU RÈGLEMENT 614 - CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 8 août 2023, ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 614;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 614 avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU l'adoption, lors de la séance régulière du 13 juin 2023, d'un avis d'intention de modification du plan et des règlements d'urbanisme (résolution CM 188-13-06-23) et d'une résolution de contrôle intérimaire (résolution CM 189-13-06-23);

ATTENDU le préambule de ces deux résolutions;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'introduire des interdictions particulières aux zones H3-007, C3-021, H3-033, H3-037, C2-047, H3-055, C2-063, C4-077, C4-102, C4 132, H3-157, C4-161, C8-212, H3-222, H3-292, H3-299, H3-304, C2-315, H3 359, H3-377, C2-396, H3-427, C3-446 et C2-449 au plan de zonage joint au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE ces règles demeureront en application jusqu'à l'entrée en vigueur du plan et de la réglementation d'urbanisme révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Kevin Buteau
Appuyé par : Luc Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le règlement numéro 614 intitulé : *Règlement de contrôle intérimaire numéro 614 en lien avec la révision du plan et des règlements d'urbanisme* et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

5

RÉSOLUTION NUMÉRO CM 250-05-09-23
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par : Bernard Landreville
Appuyé par : Jennifer Robillard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance extraordinaire du conseil municipal à 20 h 02.

ADOPTÉE


M^e Marc Giard, Greffier


M. Nicolas Dufour, Maire